



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5958^e séance

Mardi 19 août 2008, à 11 h 10

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Grauls	(Belgique)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Li Kexin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Renié
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettlhi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Bayley
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2008/501)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 11 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2008/501)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, du Brésil, du Japon, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, du Portugal et du Timor-Leste des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Da Costa (Timor-Leste) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste et Chef de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, M. Atul Khare.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Khare à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/501, qui contient le rapport du Secrétaire

général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste et Chef de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, M. Atul Khare. Je lui donne la parole.

M. Khare (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord rendre un hommage particulier à Sergio Vieira de Mello. Ses efforts de partenariat avec le peuple du Timor-Leste sont une source d'inspiration pour tous ceux qui ont servi par la suite au Timor-Leste. Le 10 mai 2002, dans sa dernière déclaration importante au Timor-Leste, M. Vieira de Mello, en parlant de la consultation populaire de 1999, a affirmé que le Timor-Leste :

« a payé le prix fort pour ce geste courageux, mais son peuple a répondu avec résilience et enthousiasme. Il a été un brillant exemple dans un monde débordant trop souvent du cynisme que provoque un excès de guerres, de souffrances et de violence. »

Je répète ces mots aujourd'hui, car ils demeurent aussi vrais qu'ils l'étaient il y a six ans.

C'est un plaisir pour moi de présenter au Conseil le quatrième rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), portant sur la période du 8 janvier au 8 juillet 2008 (S/2008/501).

Je voudrais saluer la présence du ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, S. E. M. Zacarias Albano Da Costa, et saisir cette occasion pour féliciter officiellement les autorités timoraises d'avoir réussi à maintenir la stabilité et la sécurité, ainsi qu'à assurer le fonctionnement normal des institutions de l'État, après les attentats atroces perpétrés contre le Président José Ramos-Horta et le Premier Ministre Kay Rala Xanana Gusmão le 11 février. Ces efforts méritaient une confiance accrue de la population dans les institutions de l'État, qui sont les garants de l'unité nationale.

Le Gouvernement continue d'essayer de régler les problèmes prioritaires engendrés par la crise de 2006. Le 14 juillet, les pétitionnaires ont commencé à recevoir leurs paiements et à rentrer chez eux. À partir du 1^{er} août, tous les pétitionnaires ont quitté le camp d'Aitarak Laran à Dili, et aucun incident majeur n'a été signalé jusqu'à présent concernant leur retour. Aucun

pétitionnaire n'a choisi de se réengager dans l'armée nationale ou les Falintil-Forças de Defesa de Timor-Leste (F-FDTL).

De même, on constate des progrès en ce qui concerne le départ des personnes déplacées vivant dans les camps. À ce jour, 5 400 familles vivant dans les camps ont reçu l'aide au relèvement prévue par la stratégie nationale de relèvement du Gouvernement, et 20 camps ont été fermés. Bien que cela soit encourageant, il est nécessaire de mettre en œuvre le plus tôt possible tous les éléments de la stratégie nationale de relèvement si nous ne voulons pas que le retour des personnes déplacées soit compromis à long terme.

Des progrès ont été réalisés dans l'analyse complète du secteur de la sécurité menée par les Timorais. Les autorités timoraises ont défini au préalable comme absolument prioritaire la nécessité de remédier aux lacunes en matière de gestion et de direction de la fonction publique, de la police et de l'armée. Par ailleurs, je pense, comme elles, qu'il faut laisser les parties prenantes nationales, y compris l'opposition, avancer à un rythme raisonnable plutôt que sacrifier l'appropriation nationale sur l'autel de progrès rapides.

Après les événements du 11 février, le Gouvernement a choisi un modèle de sécurité armée-police, au sein duquel un commandement mixte a assumé provisoirement des responsabilités internes en matière de sécurité, en particulier dans certaines régions du pays où se trouvaient les réfugiés. Cela a contribué utilement à la reddition, mais a suscité aussi des préoccupations quant aux abus de ces forces, en particulier des forces militaires. Le Gouvernement a réagi, lorsque ces préoccupations ont été soulevées; cependant, on ne sait pas avec quelle efficacité les préoccupations du Gouvernement sont institutionnalisées et gérées en aval. En outre, il est essentiel que les partenaires accordent une aide bilatérale si nous voulons assurer la professionnalisation des F-FDTL, donner un rôle utile à l'armée en temps de paix sans empiéter sur la responsabilité principale de l'administration civile ou de la police; renforcer l'obligation de rendre compte au niveau interne et garantir une solide surveillance civile.

Le Gouvernement a exprimé le souhait que les forces de police nationale du Timor-Leste (PNTL) reprennent la responsabilité du maintien de l'ordre au début de l'année prochaine. Ce souhait doit

s'accompagner d'efforts parallèles pour assurer la mise en place de la logistique, le déploiement des efforts nécessaires pour faciliter le travail du groupe d'évaluation et le respect des critères définis pour le transfert des responsabilités. C'est pourquoi, en concertation avec le Premier Ministre, j'ai décidé de retarder de quelques mois le début du processus de transfert de la responsabilité pour donner au Gouvernement suffisamment de latitude pour satisfaire les besoins logistiques pressants. Je suis fermement convaincu qu'un calendrier souple pour ce processus, auquel s'ajouterait l'application stricte de critères mutuellement acceptés, est essentiel pour le succès à long terme de cette entreprise.

La confiance de la population en la police nationale du Timor-Leste est essentielle à long terme. Au fur et à mesure qu'elle assumera davantage de responsabilités, les nouveaux cas de corruption et d'abus d'autorité devront faire l'objet de poursuites vigoureuses. J'ai été particulièrement alarmé par des informations indiquant que plusieurs agents de la police nationale seraient impliqués dans des affaires de détournement de fonds mis à leur disposition dans le cadre des activités du commandement conjoint. À cet égard, je me félicite de la décision que le Premier Ministre a prise le 18 août dernier de suspendre temporairement de leurs fonctions huit agents de la police nationale de façon que le Procureur général puisse mener les enquêtes criminelles qu'il jugera nécessaire.

Les stratégies à long terme pour empêcher l'enracinement d'une culture d'impunité sont tributaires du bon fonctionnement du secteur judiciaire, qui s'inscrit pour sa part dans un cadre plus général d'état de droit garantissant la stabilité. Lorsque des éléments de ce système d'ensemble, y compris le judiciaire, restent faibles, le défi qui se présente à nous est grand. Ancrer l'état de droit est un effort de très vaste portée et le modèle de mission intégrée s'est avéré une recette efficace dans le cas d'une entreprise aussi complexe; la MINUT poursuit donc ses efforts pour aider les institutions de l'État. Je me félicite de pouvoir annoncer qu'un troisième cours de formation, qui s'adresse à 18 membres du système de justice – juges, avocats généraux et avocats de la défense – a commencé le 29 juillet.

L'équipe d'enquête de la MINUT sur les crimes graves s'acquitte de son mandat visant à mettre la dernière main aux enquêtes toujours en souffrance. À ce jour, 20 enquêtes ont pu être achevées, 11 sont en

cours et 118 cas ayant été jugés non recevables par la Commission Accueil, vérité et réconciliation au titre de l'accord de réconciliation au niveau communautaire font actuellement l'objet d'un examen approfondi.

La protection véritable des droits fondamentaux des femmes et des enfants est un autre élément essentiel d'une société démocratique. Ce mois-ci, le Gouvernement, avec l'appui de l'UNICEF, a mis en place un programme dirigé par le ministère de la justice pour diffuser au niveau national les recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant à la suite du premier rapport présenté au Comité par le Timor-Leste. Redefeto, un réseau d'organisations non gouvernementales de femmes, a achevé ses consultations au niveau des districts en vue du troisième Congrès national des femmes timoraises, qui se tiendra du 10 au 12 septembre.

La signature par le Premier Ministre Gusmão, le 8 août, en présence d'un grand nombre de ministres, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la période 2009-2013 témoigne à la fois du partenariat qui existe entre l'ONU et le Timor-Leste et d'une intégration véritable et effective dans la mission intégrée. Je me dois également de saluer tout particulièrement les efforts déployés par l'Équipe de pays des Nations Unies, y compris l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial, afin d'encourager une réponse efficace à la crise alimentaire, et l'UNICEF pour avoir organisé la visite de son Ambassadeur itinérant, M. Jackie Chan, qui a permis de diffuser un message de respect mutuel, d'unité et de paix auprès des groupes d'arts martiaux du pays.

Enfin, je voudrais exprimer ma gratitude au Représentant spécial adjoint, M. Finn Reske-Nielsen, et à tous les hommes et les femmes de la MINUT et de l'Équipe de pays des Nations Unies, qui ont fait preuve d'un dévouement et d'un engagement bien supérieurs aux exigences déjà élevées des agents du maintien de la paix. Je suis également extrêmement touché par la manière bienveillante avec laquelle les dirigeants et la population timorais ont continué de nous accueillir, moi-même et tout le personnel des Nations Unies travaillant au Timor-Leste.

Le Président : Je remercie M. Khare de son exposé et je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, S. E. M. Zacarias Albano Da Costa.

M. Da Costa (Timor-Leste) (parle en anglais) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur Grauls, pour votre accession à la présidence du Conseil et vous exprimer ma gratitude pour avoir organisé la présente séance. C'est un honneur pour moi de pouvoir m'exprimer une fois de plus devant cette éminente assemblée.

Comme le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Atul Khare l'a déjà indiqué, la journée d'aujourd'hui est bouleversante pour le Timor-Leste, l'ONU et, bien entendu, le Conseil. En ce jour de souvenir, nous saluons la mémoire et nous rendons hommage à la vie et à la contribution de l'ancien Administrateur du Timor-Leste et Représentant spécial du Secrétaire général, ce grand ami du Timor-Leste qu'était Sergio Vieira de Mello, ainsi qu'aux fonctionnaires des Nations Unies qui ont perdu la vie à Bagdad il y a cinq ans, jour pour jour.

Depuis ma dernière intervention devant le Conseil, plusieurs obstacles et difficultés, certains graves, d'autres d'une nature et d'une ampleur différentes, sont apparus au Timor-Leste. Toutefois, je m'exprime aujourd'hui devant le Conseil fort de l'appui résolu de la population timoraise, ce qui me permet d'affirmer que nous sommes résolument déterminés à faire en sorte que notre jeune pays continue à être une nation démocratique, pacifique et productive.

Les membres du Conseil ont tous reçu le rapport du Secrétaire général (S/2008/501). Je voudrais m'arrêter plus particulièrement sur la manière dont le Gouvernement envisage de relever les défis recensés dans le rapport.

Les tentatives d'assassinat perpétrées contre notre Président, S. E. M. José Ramos-Horta, et le Premier Ministre, M. Xanana Gusmão, ont constitué des défis graves pour les institutions de l'État. Toutefois l'État a réagi de manière positive en nommant un Président par intérim jusqu'à ce que le Président Ramos-Horta soit en mesure, le 17 avril, de reprendre pleinement ses responsabilités à la tête du pays. Le Gouvernement et les institutions publiques ont approuvé deux séries de mesures à la suite de ces attentats afin de maintenir la stabilité et la sécurité publique et de permettre la conduite d'enquêtes. L'un des mécanismes créés a été le commandement conjoint dirigé par la police nationale du Timor-Leste (PNTL) et les Falintil-Forças de Defesa de Timor-Leste (F-FDTL) afin d'assurer la sécurité durant l'état de siège. L'état de siège s'est

avéré être un mécanisme à la fois souple et réactif qui a permis d'assouplir certaines restrictions, comme, par exemple, les heures de couvre-feu durant la période allant du 11 février au 22 mai. Comme le Secrétaire général le note dans son rapport « contrairement à ce qui s'est passé en 2006, la situation n'a pas déclenché de crise propre à déstabiliser l'ensemble de la société, ce qui est encourageant » (S/2008/501, par. 4).

Les efforts du commandement conjoint alliés à tout un éventail d'initiatives de médiation politique ont finalement eu pour effet de provoquer la reddition des auteurs de l'attentat contre le Président et de leurs complices. Il importe de noter deux points. Premièrement, cette opération a été menée sans violence notable. Deuxièmement, elle a témoigné du niveau remarquable de coopération institutionnelle existant entre les autorités politiques, les forces de défense et les services de police, ce qui montre les progrès accomplis dans l'édification de ces dernières institutions et dans le développement de leurs relations.

Le Gouvernement a connaissance des enquêtes ouvertes par le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice sur les 44 cas de violations qui auraient été commises là où le commandement commun a mené des opérations et il est déterminé à établir les responsabilités dans ces affaires et à prendre des mesures disciplinaires et correctives pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent à l'avenir. Comme le Secrétaire général le fait également observer dans son rapport, le Gouvernement est véritablement déterminé à remédier à ces insuffisances.

Les Secrétariats d'État à la défense et à la sécurité préciseront les mesures disciplinaires prises à l'encontre des individus qui seront reconnus coupables de violations. Le commandement conjoint, s'il n'est pas sans détracteurs, a été accueilli de manière positive par la majorité de la population timoraise. Il a été institué en vertu de circonstances exceptionnelles, a rempli sa mission avec succès et il est aujourd'hui démantelé.

Je voudrais à présent appeler l'attention du Conseil sur notre situation humanitaire. Le processus de relèvement sera inmanquablement complexe et délicat. En décembre 2007, le Gouvernement a présenté sa stratégie nationale de relèvement, intitulée Hamatuk Hari'i Futuru, c'est-à-dire « Construire l'avenir ensemble ». Cette stratégie fournit un cadre grâce auquel le Gouvernement, les communautés, la société civile et la communauté internationale peuvent

harmoniser leurs efforts pour remédier aux effets nombreux et divers que la crise de 2006 a eus sur la société timoraise. Cette stratégie consiste en une approche gouvernementale globale dirigée par le Vice-Premier Ministre et opérant par le truchement d'un processus de coopération interministérielle entre les Ministères de la solidarité sociale, de l'infrastructure, de la justice, de l'économie et du développement, et de la défense et de la sécurité.

Dans le cadre de la stratégie nationale de relèvement, plus de 14 450 familles de personnes déplacées ont fait part de leur intention d'être rapatriées ou réinstallées. J'informe le Conseil qu'avec l'aide de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), d'organismes des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, le Gouvernement a, ces derniers mois, facilité le retour d'un grand nombre de personnes déplacées. Des camps et des abris qui étaient en place depuis deux ans sont désormais vides. Au total, 20 camps de personnes déplacées sont désormais fermés et plus de 3 650 familles de personnes déplacées ont reçu de quoi se remettre sur pied. C'est là la preuve du rétablissement de la confiance du public dans l'amélioration des conditions de sécurité et dans une plus grande stabilité du climat politique.

La mise en œuvre de la stratégie nationale de relèvement se heurte à un certain nombre de difficultés. Le Gouvernement reconnaît qu'il est crucial que les éléments restants des lois foncières soient promulgués, et que la priorité soit accordée à l'allocation d'abris provisoires et de logements sociaux aux personnes qui ne peuvent pas rentrer chez elles. Le Gouvernement garde également à l'esprit la nécessité de traiter des questions relatives à la sécurité alimentaire des personnes déplacées qui rentrent chez elles et de l'ensemble de la société timoraise. Il est également indispensable de traiter des différends entre les personnes déplacées qui retournent dans leur foyer et les communautés d'accueil. Il faut examiner aussi l'ensemble des vulnérabilités des communautés ainsi que la remise en état des infrastructures communautaires. Le Gouvernement est déterminé à œuvrer avec les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et la société civile pour veiller à la durabilité du retour des personnes déplacées et à un relèvement concret pour tout le peuple timorais.

Le Gouvernement a également achevé un processus de dialogue avec les « pétitionnaires » des

Falintil-Forças Armadas de Defesa de Timor-Leste (F-FDTL). Il les a conviés à venir dialoguer à Aitarak Laran au début du mois de février. À la fin du mois de mai, 709 pétitionnaires avaient accepté cette invitation à dialoguer. Tous les pétitionnaires ont désormais accepté les indemnisations offertes par le Gouvernement pour retourner à la vie civile, et Aitarak Laran est aujourd'hui entièrement vide.

Le Gouvernement du Timor-Leste est convaincu que la remise sur pied de la police nationale est une entreprise de longue haleine qui doit être menée par le pays et exige une aide continue de la communauté internationale dans un avenir prévisible. Comme le Secrétaire général le note dans son rapport, « Le programme d'enregistrement, de sélection et de certification de la police nationale a progressé considérablement. » (*S/2008/501, par. 20*)

Nous continuons d'apprécier à leur juste valeur les efforts déployés par la police de la MINUT, non seulement pour contribuer à garantir la sécurité publique, mais aussi pour appuyer les efforts visant à reconstituer la police nationale. Comme l'a indiqué le Premier Ministre dans son rapport sur l'état de siège et l'état d'exception du 29 mai, et conformément au libellé du rapport du Secrétaire général, nous prévoyons que la reprise de ses responsabilités de maintien de l'ordre par la police nationale du Timor-Leste devrait être complétée au cours du premier semestre de 2009. Nous notons également avec satisfaction que le Secrétaire général ne propose aucune réduction des effectifs de police de la MINUT au cours du présent mandat, car sa présence continue aux niveaux actuels est indispensable à la reprise en douceur par la police nationale de ses responsabilités en matière de maintien de l'ordre, ainsi qu'au maintien de la stabilité.

Nous espérons que toute discussion sur le désengagement de la police des Nations Unies ne sera pas liée à la reprise par la police nationale de ses responsabilités en matière de maintien de l'ordre et qu'une présence solide de la police des Nations Unies sera maintenue pendant le mandat actuel de la MINUT et au-delà. Le Gouvernement du Timor-Leste comprend bien que la reconstitution complète de la police nationale exigera toute notre attention, et nous ne ménagerons aucun effort pour créer les conditions propices à la mise en œuvre conjointe d'un processus de transition que nous sommes en train de mettre au point avec la MINUT et la police de la MINUT en veillant notamment à ce que la logistique nécessaire

soit en place, à ce que des mesures soient prises pour atteindre les objectifs fixés en matière de certification et à ce que les institutions soient prêtes à assurer que la police nationale pourra assumer des activités de maintien de l'ordre. Nous voulons que la police nationale réponde aux normes professionnelles les plus élevées possibles. C'est pourquoi nous considérons que le processus de vérification est une étape importante permettant d'identifier les membres de la police nationale qui ont eu des problèmes disciplinaires et/ou pénaux graves les empêchant de servir dans la police.

Dans le cadre des initiatives de renforcement de la gouvernance démocratique, le Gouvernement a proclamé 2008 « Année de la réforme administrative ». Sous l'égide du Premier Ministre, une conférence sur le thème « Année de la réforme administrative » a eu lieu en mai 2008. Le Gouvernement considère cela comme une avancée importante en faveur de la transparence, de la responsabilité et de l'intégrité des processus de gouvernance démocratique au Timor-Leste. La conférence a porté notamment sur une stratégie nationale de lutte contre la corruption et sur la création d'une commission de lutte contre la corruption. Le Premier Ministre a également créé un groupe de travail de l'inspecteur général chargé de formuler des conseils sur les réformes à entreprendre pour élargir les fonctions du bureau de l'inspecteur général et d'assumer le rôle de vérificateur général des comptes de l'État.

Le Gouvernement s'attache également à renforcer la fonction publique pour qu'elle soit indépendante et solide. Au début de cette année, le Conseil des ministres a approuvé des mesures préliminaires en vue de la mise en place d'une commission de la fonction publique indépendante qui aura un mandat légal. Cette commission aura également pour objectif de veiller à ce que la fonction publique soit apolitique et fondée sur le mérite, qu'elle réponde aux normes professionnelles les plus élevées et qu'elle assure des services de qualité au Gouvernement et au peuple du Timor-Leste.

Je voudrais, dans le même domaine, appeler l'attention sur un fait nouveau extrêmement positif au Timor-Leste : le fonctionnement de notre Parlement national. Le Parlement national est devenu un forum dynamique et crédible de débat et de dialogue. Les débats y sont souvent difficiles, comme dans tous les parlements du monde, mais ils sont également raisonnés et productifs. C'est une nouvelle expérience pour nous, Timorais, que de voir nos représentants

débattre des politiques publiques si ouvertement et prendre en compte une telle gamme d'opinions.

Au cours de la période couverte par le rapport du Secrétaire général, de nouvelles difficultés sont apparues qui exigent une réponse volontariste et énergique de la part du Gouvernement. Le Premier Ministre, lorsqu'il a présenté la loi sur la révision du budget au Parlement national le 18 juillet, a décrit ces difficultés, dont beaucoup sont bien connues du Conseil car elles tiennent à des conditions internationales et ne sont pas propres au Timor-Leste. Ces problèmes sont dus, entre autres, à l'augmentation drastique du cours des produits de base tels que le riz, ce que le Premier Ministre a qualifié de « tsunami silencieux ». Le Timor-Leste dépend de l'importation de denrées alimentaires de base et, la situation ayant changé, la réponse du Gouvernement doit également changer. Le budget révisé envisage les mesures à prendre pour garantir à notre population la satisfaction de ses besoins de base. Tous les acquis de ces dernières années, y compris dans des domaines qui ont bénéficié d'une aide internationale, pourraient disparaître si la situation devient instable et si le Gouvernement ne réagit pas avec vigueur face aux nouvelles réalités.

Le Fonds de stabilisation économique, dont le capital est de 240 millions de dollars, est un outil important dont le Gouvernement se sert pour contrer les effets de la hausse mondiale du cours des denrées alimentaires et autres produits, tels que le carburant et les matériaux de construction. L'aide que nous avons fournie aux personnes déplacées rapatriées, aux pensionnaires et à d'autres groupes vulnérables sous forme de transferts d'argent liquide ne sera guère utile si ces personnes se trouvent dans une situation où les coûts estimés plus tôt ne seront plus pertinents dans les mois à venir. Satisfaire les demandes de notre population en nourriture et en logements va de pair avec nos obligations en matière de sécurité. Le Fonds sera régi de manière ouverte et transparente, et toutes les passations de marché seront conformes aux lois du Gouvernement en la matière et toutes les dépenses seront soumises à des vérifications externes.

Pour la première fois, l'État timorais garantira la protection sociale des personnes ayant durement souffert de la guerre et des familles de ceux qui ont dévoué leur vie à la lutte de libération nationale. Les catégories de personnes ayant droit à une pension sont : les familles des combattants décédés; les anciens combattants ayant plus de 15 années de service; les personnes rendues handicapées par la guerre et qui sont

dans l'incapacité de travailler; et les personnes âgées de plus de 55 ans ayant plus de huit années de service actif. Le nombre de pensions accordées est de 12 538, soit 631 pensions pour des combattants en vie et 11 907 pour les veuves et les familles des combattants décédés. La souveraineté du Timor-Leste aujourd'hui est due aux sacrifices consentis par des milliers de nos concitoyens, que nous n'oublions jamais.

Le Timor-Leste ne cesse de renforcer ses relations bilatérales. Les Gouvernements du Timor-Leste et de l'Indonésie ont décidé, ensemble, de discuter et de convenir d'accords sur la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission Vérité et amitié. Certaines de ces recommandations ont déjà fait l'objet d'efforts communs, notamment sur la question de la délimitation des frontières. Dans un esprit de respect mutuel et pour promouvoir l'amitié et la réconciliation entre les peuples de nos deux pays, nous nous sommes engagés à appliquer fidèlement les recommandations de la Commission, qui seront intégrées dans un plan d'action dans le cadre des mécanismes existants de coopération bilatérale.

Le rapport de la Commission marque une étape historique importante dans la recherche de la vérité et de la justice à la suite des événements de 1999. Les recommandations contenues dans le rapport visent à régler les questions non encore résolues de la responsabilité de l'État vis-à-vis des victimes de la violence dont il est question dans le rapport. Avant tout, nous avons le devoir envers les victimes comme envers les générations à venir, de veiller à ce que notre société ne connaisse plus jamais ce type de conflit violent.

Enfin, j'aimerais insister sur le partenariat unique qui existe entre le Timor-Leste et l'Organisation des Nations Unies. En effet, nous avons fait de nombreux progrès au cours des neuf dernières années. À ce stade du développement du pays, nous ne pouvons pas nous permettre de perdre de vue notre objectif. La MINUT joue un rôle essentiel et nous tenons à ce que l'ONU reste au Timor-Leste. Sachant qu'il sera procédé à un réexamen approfondi du mandat de la MINUT au début de l'année 2009, je voudrais suggérer au Conseil, pour asseoir le succès de notre partenariat, que l'ONU maintienne une présence importante de maintien de la paix au Timor-Leste jusqu'au prochain cycle électoral, c'est-à-dire jusqu'en 2012.

Le Président : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Davide (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines voudraient commencer par indiquer trois choses. Premièrement, nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance pour parler du dernier rapport du Secrétaire général sur le Timor-Leste (S/2008/501) et, en même temps, féliciter la présidence belge de la manière éclairée avec laquelle elle dirige les travaux du Conseil de sécurité au cours de ce mois d'août. Deuxièmement, nous voudrions souhaiter la bienvenue à S. E. M. Zacarias Albano Da Costa, Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, et le remercier de nous honorer de sa présence aujourd'hui et d'avoir fait ce matin une déclaration importante. Troisièmement, nous voudrions également remercier M. Atul Khare, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé et de ses importantes réalisations.

En dépit des vicissitudes, les Philippines entretiennent d'excellentes relations avec le Timor-Leste. Les Philippines ont fait partie de la Force internationale au Timor oriental en 1999, et ont pris part à toutes les opérations ultérieures de l'ONU au Timor-Leste. Les Philippines continueront, dans la mesure de leurs possibilités, d'appuyer les efforts d'édification de la nation déployés par le Timor-Leste. La propre expérience des Philippines et les problèmes qu'elles rencontrent actuellement en matière de paix et de sécurité expliquent qu'elles soient solidaires des aspirations du Timor-Leste.

Les Philippines observent avec une grande satisfaction l'évolution positive de la situation au Timor-Leste. Ce sont d'ailleurs les dirigeants et le peuple timorais qui doivent être félicités pour s'être montrés capables ces derniers mois de surmonter des crises d'une grande ampleur. Leur endurance et leur résistance à la suite des événements de février dernier peuvent constituer un modèle pour d'autres dans des circonstances analogues. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport, les événements du 11 février ont été le premier véritable test de la solidité des institutions. Il est indéniable qu'à ce jour, le Timor-Leste a passé ce test de manière remarquable et crédible.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire dans de nombreux domaines. Le Timor-Leste travaille avec

courage et opiniâtreté afin de maintenir le cap sur le long chemin, étroit et difficile, qui mène à l'édification de la nation, et il est indispensable que l'ONU et la communauté internationale continuent d'y investir du temps, des efforts et des ressources, pour aider le Timor-Leste à veiller à ce qu'au bout du compte, il puisse fièrement se tenir debout sans aide. Les Philippines font respectueusement valoir que ces investissements devraient se concentrer sur au moins trois domaines clefs.

Premièrement, s'agissant de la sécurité, il ne faudrait épargner aucun effort pour reconstituer la police nationale du Timor-Leste et veiller à ce qu'elle assume finalement ses responsabilités en matière de police. La Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) doit continuer de jouer son rôle clef dans la constitution de la police nationale, mais elle doit considérer que l'appropriation nationale est un élément essentiel de ce processus. Elle doit faciliter une transition progressive, tout en continuant de fournir un appui en matière de suivi et de donner des conseils lorsqu'on le demande, fournir un appui opérationnel et, *in extremis*, assumer des responsabilités en matière d'application des lois à titre provisoire, si besoin est ou si elle en est priée.

Deuxièmement, s'agissant du développement socioéconomique, les Philippines réaffirment que la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, et la réduction de la pauvreté généralisée doivent demeurer prioritaires. Il a été noté que depuis l'indépendance en 2002, il n'y a eu aucun progrès réel en matière de réduction de la pauvreté ou de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Toutefois, des mesures sont prises pour progresser dans la bonne voie, puisque le souci des besoins des jeunes et la création d'emplois ont été, par exemple, inscrits parmi les priorités nationales pour 2008. Les Philippines se félicitent en particulier de la signature, le 8 août 2008, d'un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2009-2013 entre le Timor-Leste et l'Organisation des Nations Unies; nous espérons que le programme quinquennal de 314 millions de dollars du PNUAD permettra de palier le manque de progrès dans le domaine de la réduction de la pauvreté et de réaliser les OMD. Le PNUAD servira à orienter l'appui fourni par l'équipe de pays des Nations Unies au Timor-Leste. Nous espérons que toutes les parties prenantes travailleront en étroite collaboration avec le Gouvernement du

Timor-Leste afin d'appuyer la mise en œuvre du PNUAD.

Troisièmement, enfin, en ce qui concerne la réforme du système judiciaire, tout le monde s'accorde à dire qu'aucun pays démocratique ne peut parvenir à une stabilité sociale et politique, une croissance économique et la prospérité, la justice et la paix, s'il ne dispose pas d'un système judiciaire indépendant et efficace. Le système judiciaire constitue le dernier rempart de la démocratie, le gardien de l'état de droit et le garant des droits du peuple. Ce type de système judiciaire encourage et renforce la bonne gouvernance. Ayant personnellement consacré plus de sept ans de ma vie professionnelle à la réforme du secteur judiciaire aux Philippines, je me félicite que l'on continue de se soucier de renforcer le système judiciaire au Timor-Leste, et notamment de renforcer les capacités du personnel judiciaire.

Les Philippines appuient et encouragent la participation de la MINUT aux cours de formation destinés au personnel des tribunaux nationaux offerts par le Centre de formation juridique. Plusieurs personnes auraient prêté serment en tant que juges stagiaires, procureurs et avocats de la défense. Ils bénéficieront d'une formation pratique et seront encadrés par des mentors internationaux et nationaux pendant un an. Ils seront ensuite évalués et prêteront officiellement serment. Nous attendons avec intérêt que d'autres programmes de réformes soient mis en place, notamment en matière d'intégrité institutionnelle, d'accès des pauvres à la justice et d'efficacité des systèmes et des procédures judiciaires, afin de garantir une administration de la justice rapide, juste, équitable et impartiale, et un plein respect de l'état de droit.

Nous sommes heureux d'informer le Conseil que, les 11 et 12 août 2008, les Philippines ont accueilli en visite officielle le Président timorais José Ramos-Horta. À l'occasion de cette visite, trois accords bilatéraux importants ont été signés par les ministres compétents sous les yeux des Présidents des Philippines et du Timor-Leste. Il s'agit notamment d'un mémorandum d'accord sur la coopération universitaire, d'un mémorandum d'accord sur la coopération dans le domaine de la pêche, et d'un mémorandum d'accord entre le service diplomatique des Philippines et le Ministère des affaires étrangères timorais sur la formation des diplomates timorais.

Le mémorandum d'accord relatif à la coopération universitaire, considéré par le Président Ramos-Horta comme son « projet favori », encourage la coopération dans le domaine de différentes activités d'enseignement, notamment dans la formation d'étudiants timorais à la langue anglaise dans des lycées et universités des Philippines. Le mémorandum d'accord sur les pêches vise à promouvoir la coopération dans le domaine du développement durable et de la gestion responsable des pêches, et à encourager la consultation mutuelle et la coopération économique dans des domaines convenus liés à la pêche. Le mémorandum d'accord sur la formation de diplomates timorais a pour objectif d'officialiser et d'améliorer la collaboration dans le cadre de la formation et du développement des ressources humaines dans le domaine de la diplomatie.

Pour terminer, les Philippines réaffirment leur conviction que le Timor-Leste demeure l'un des meilleurs exemples de succès d'une entreprise internationale, mise en œuvre grâce aux efforts de coopération des acteurs régionaux et des partenaires des Nations Unies. La communauté internationale doit maintenir son attention sur le Timor-Leste pour qu'il persévère sur la voie du développement, du progrès, de la prospérité et de la stabilité en tant que solide démocratie régie par l'état de droit.

Le Président : Je donne la parole au représentant du Japon.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à l'hommage rendu à Sergio de Mello et à ses collègues, qui ont sacrifié leurs vies à la cause des Nations Unies. Chaque fois que nous parlons du Timor-Leste, nous pensons à lui.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance à M. Atul Khare, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son travail dévoué et son exposé très instructif de ce matin. Je suis également reconnaissant à S. E. M. Zacarias Albano Da Costa, Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, d'avoir affirmé la détermination inébranlable de son gouvernement à assurer une stabilité durable.

Depuis le regrettable incident de février dernier, les responsables politiques du Timor-Leste ont montré qu'ils étaient aptes à gérer plus efficacement les troubles sécuritaires. L'amélioration notable de la sécurité générale est particulièrement appréciée. Le commandement mixte des forces armées et de la police nationale ont efficacement maintenu l'ordre public. Le

Gouvernement a réussi à persuader le groupe des « pétitionnaires » rebelles à se rendre sans violence, ce qui a permis de trouver une solution à cette question déjà ancienne. Ainsi, l'un des facteurs fondamentaux jouant dans la sécurité au Timor-Leste a été réglé avec succès.

Pour assurer la stabilité du pays, le Timor-Leste doit avoir la capacité d'assurer lui-même le maintien de l'ordre. La Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) et le Gouvernement du Timor-Leste ont élaboré conjointement une stratégie pour le transfert progressif des responsabilités en matière de maintien de l'ordre à la police nationale du Timor-Leste. Nous sommes satisfaits des progrès réguliers réalisés dans la sélection et la certification des policiers. En même temps, ce processus doit être mené avec prudence, parallèlement aux progrès effectifs en matière de réforme et de renforcement des capacités de la police nationale. Nous devons éviter tout échec et gagner la confiance de la population. C'est pourquoi nous appuyons la recommandation du Secrétaire général, qui prévoit de maintenir les effectifs de la police de la MINUT au titre du mandat actuel et d'apporter l'appui approprié à la Police nationale du Timor-Leste pendant la période de transition.

Nous nous félicitons de l'évolution favorable constatée dans le secteur de la sécurité. Nous devons également exprimer notre préoccupation face aux écarts de conduite de certains éléments de l'armée et de la police, en particulier pendant la période d'activités sous le commandement mixte. Il faut souligner que les membres des institutions chargées de la sécurité doivent respecter la loi en toutes circonstances. L'état d'urgence ayant maintenant pris fin, tous les membres de la police nationale doivent rendre compte au chef de la police civile de la MINUT, et le Gouvernement doit faire une distinction claire entre le rôle des forces armées et celui des institutions de maintien de l'ordre. Les forces armées doivent être comptables de leurs actes devant le Gouvernement démocratiquement élu.

Pour garantir une stabilité durable et jeter les bases d'une paix à long terme, il est essentiel de mettre en place des infrastructures économiques et sociales et de créer des possibilités pour tous, en particulier les jeunes. Il convient d'accorder une attention particulière aux questions socioéconomiques et humanitaires pendant le mandat actuel. Il est encourageant qu'un grand nombre de personnes déplacées soient retournées dans leurs communautés ces derniers mois et que de nombreux camps aient déjà été fermés. L'appui

essentiel fourni par l'Organisation internationale pour les migrations, l'UNICEF et d'autres institutions des Nations Unies sous la conduite de la MINUT est particulièrement apprécié. Nous devons maintenant intensifier nos efforts pour régler enfin ce problème déjà ancien sans perdre l'élan acquis.

Le Timor-Leste a la chance de posséder des ressources importantes provenant des recettes du pétrole. Bien qu'il soit logique d'utiliser ces ressources pour faire face aux besoins urgents à court terme, il convient d'envisager une utilisation efficace et bien planifiée de ces fonds pour contribuer au développement à long terme du pays. Dans ce contexte, de bons investissements dans les domaines de l'éducation, de la formation et du renforcement des capacités du personnel timorais sont extrêmement importants pour le développement durable. Il convient d'appuyer et de promouvoir les activités économiques du secteur privé, tant locales qu'internationales. Cela créerait un large éventail de possibilités pour les jeunes.

Le principal enjeu et l'attention prioritaire au Timor-Leste a dépassé le stade du simple maintien de la sécurité pour passer à celui de la consolidation de la paix et de l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables. La consolidation de la paix régionale est un processus long, complexe et multidimensionnel. Le Japon est prêt, avec d'autres partenaires, à appuyer les efforts nationaux du Gouvernement et de la population du Timor-Leste, qui sont les principaux acteurs de cette transformation. Il ne faut absolument pas perdre de vue qu'il importe de disposer de stratégies coordonnées et planifiées. La MINUT et les partenaires internationaux ont jusqu'à présent beaucoup contribué à la paix et la stabilité au Timor-Leste. En respectant l'avis du Gouvernement du Timor-Leste, le Japon continuera de suivre de près les progrès en matière de consolidation de la paix et de trouver les moyens les plus appropriés d'appuyer ces efforts. Le Japon espère que la stratégie à moyen terme sera intégrée dans le nouveau rapport du Secrétaire général.

Le Président : Je donne la parole au représentant du Brésil.

M. Tarrisse da Fontoura (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur, du travail que vous avez accompli en tant que Président du Conseil de sécurité pendant le mois d'août et dire combien ma délégation est satisfaite de la décision de convoquer une séance sur le Timor-

Leste. Je voudrais également, par votre intermédiaire, souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères, Zacarias Albano Da Costa, et l'assurer de nouveau de l'attachement du Brésil au Timor-Leste, à sa stabilité, à sa prospérité et à notre avenir commun. De même, je remercie le Représentant spécial, M. Atul Khare, de son exposé et des efforts inlassables qu'il déploie en faveur du Timor-Leste.

Il y a un peu plus d'un mois, le Président Lula s'est rendu dans notre pays partenaire lusophone et a eu l'occasion de renforcer nos liens historiques avec le peuple timorais. À cette occasion, il a déclaré :

« Le Timor-Leste aspire à la paix, à la stabilité et au développement. Il est nécessaire de créer les conditions qui permettront aux Timorais de réaliser pleinement leur potentiel. Ils peuvent compter sur le Brésil à cet égard. »

La déclaration du Président Lula met en relief les efforts déployés par le Brésil au Timor-Leste. Étant aux cotés du pays depuis le début de son processus d'indépendance, le Brésil a été actif sur le front diplomatique à New York et a concrètement contribué aux missions des Nations Unies sur le terrain depuis 1999 : la Mission des Nations Unies au Timor oriental; la Force internationale au Timor oriental; l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental; la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental et la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT). Bien qu'il soit intervenu en sa capacité internationale, c'est un Brésilien, feu Sergio Vieira de Mello, qui a aidé le pays sur le chemin de l'indépendance et de la démocratie. Aujourd'hui, il y a exactement cinq ans que Sergio et 20 autres collègues ont perdu la vie dans un acte de terrorisme, et nous leur rendons hommage.

Actuellement, la coopération bilatérale du Brésil avec le Timor-Leste est importante et touche un ensemble de matières : la formation judiciaire et le développement de la législation, l'éducation, l'agriculture, le renforcement des capacités professionnelles, la coopération militaire, la lutte contre la faim et la pauvreté, la formation des diplomates et le sport. Un groupe de coopération a déjà été constitué pour déterminer les domaines prioritaires et élaborer des projets d'intérêt mutuel pour nos pays. L'ensemble de ces efforts incarne deux des principes qui guident notre engagement : premièrement, il convient de mettre en œuvre une action visant à promouvoir la viabilité à long terme du pays; et

deuxièmement, la présence internationale doit concerner non seulement les aspects liés à l'armée et à la police, mais également la promotion du développement.

De même, le Brésil est convaincu que les dirigeants du Timor-Leste seront en mesure d'utiliser les recettes du pétrole pour promouvoir le bien-être général et la prospérité à long terme. Nous félicitons le Gouvernement timorais et l'ONU d'avoir signé un plan quinquennal visant à lutter contre la pauvreté, consolider la démocratie et fournir des services sociaux de base. Nous jugeons encourageant qu'un deuxième plan national de développement ait été mis au point et doive être adopté prochainement.

La position du Brésil est très proche de celle du Secrétaire général à l'égard des attaques odieuses commises contre le Président Ramos Horta et le Premier Ministre Xanana Gusmão au début de cette année. Ces événements ont permis de démontrer la capacité des institutions timoraises de réagir à des crises tout en mettant en lumière certaines fragilités en ce qui concerne le secteur de la sécurité du pays. C'est pourquoi nous appuyons les recommandations visant à maintenir la composante de police de la MINUT. Nous indiquons également à nouveau que nous comprenons que l'ONU doit rester au Timor-Leste aussi longtemps que nécessaire si l'on ne veut pas courir le risque qu'un nouveau retrait précipité n'anéantisse tous les investissements effectués par la communauté internationale dans ce pays. Nous reconnaissons avec le Secrétariat qu'il est sage d'observer un bref temps d'arrêt dans la stratégie à moyen terme de manière à ce qu'elle soit mieux adaptée aux objectifs que les Timorais fixeront eux-mêmes pour leur pays.

L'aide fournie par l'ONU est sans commune mesure avec celle fournie par d'autres organisations ou pays à titre individuel. Le cadre multilatéral est le mieux adapté pour guider la présence internationale au Timor-Leste et pour optimiser la coopération. Le soutien de l'ONU demeurera nécessaire dans l'effort de réforme et de renforcement du secteur de la sécurité actuellement en cours.

Le Brésil se félicite également des conclusions auxquelles est parvenue la Commission Accueil, vérité et réconciliation et il espère que les questions seront traitées conformément au désir de réconciliation et de justice du peuple et du Gouvernement timorais.

Pour terminer, je voudrais faire une autre référence aux paroles du Président Lula :

« Le Timor-Leste est un symbole et un exemple de notre lutte pour un ordre international juste et solidaire. Il est l'expression de l'aspiration collective d'un monde où les peuples se partagent les bienfaits du progrès matériel et vivent dans la paix et l'harmonie. »

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Nouvelle-Zélande.

M^{me} Graham (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je me joins aux orateurs précédents pour saluer la mémoire de Sergio Vieira de Mello et des autres fonctionnaires des Nations Unies qui ont tragiquement perdu la vie à Bagdad, il y a cinq ans.

La Nouvelle-Zélande se félicite du présent débat sur la situation au Timor-Leste. Je voudrais remercier le Ministre des affaires étrangères Da Costa et le Représentant spécial Khare de leurs exposés. Je remercie également le Secrétaire général de son rapport sur la situation au Timor-Leste.

La Nouvelle-Zélande est un partenaire régional du Timor-Leste. Nous sommes déterminés à aider le Gouvernement et le peuple de ce pays au moyen de mécanismes multilatéraux et bilatéraux. Nous appuyons vigoureusement le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) et la nécessité de maintenir une présence des Nations Unies pour aider le Timor-Leste. Le Timor-Leste doit relever des défis à long terme, et l'ONU est mieux placée que quiconque pour l'aider à être autosuffisant et pour veiller à ce que les gains précieux ne soient pas anéantis.

Il reste encore beaucoup à faire, mais nous sommes encouragés par les progrès accomplis au Timor-Leste depuis les élections de l'année dernière. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, il y a eu plusieurs faits nouveaux encourageants ces six derniers mois. Nous félicitons le Gouvernement et la population pour la manière efficace avec laquelle ils ont réagi à la crise suscitée par la tentative d'assassinat des dirigeants en février.

Le rapport du Secrétaire général mentionne toutefois des domaines qui suscitent la préoccupation immédiate de la Nouvelle-Zélande. Tout d'abord, en ce qui concerne les services de police, nous reconnaissons l'importance du processus visant à transférer progressivement les responsabilités en la matière des Nations Unies à la Police nationale du Timor-Leste.

Les critères permettant d'évaluer l'état de préparation de la police nationale du Timor-Leste devraient contribuer à déterminer si elle est prête ou non. Ils devraient également permettre de recenser les domaines où un appui renforcé de la MINUT et d'autres peut s'avérer nécessaire pour renforcer les capacités de la police nationale du Timor-Leste. Compte tenu de l'importance fondamentale de ce processus, il convient de ne pas précipiter les choses. Une attention très minutieuse doit être accordée à l'établissement de critères appropriés et mesurables.

Nous estimons également que le domaine de la formation de la police exige la même attention de manière à faire en sorte que l'aide fournie par les Nations Unies ainsi qu'au niveau bilatéral soit coordonnée et cohérente. Pour commencer, il convient de s'accorder sur un modèle unique de services de police. Ces questions exigeront l'attention particulière du nouveau chef de la police après sa nomination.

Un autre domaine de préoccupation a trait à l'implication de l'armée nationale dans le maintien de la sécurité publique. Nous estimons que cette approche comporte certains risques, en particulier dans une période où les institutions chargées de la sécurité sont encore en création. En outre, les éventuelles contributions positives de l'armée pourraient sérieusement pâtir des allégations de violations des droits de l'homme et du sentiment qu'il n'y a pas d'obligation de rendre des comptes. Nous sommes particulièrement préoccupés par les références faites dans le rapport du Secrétaire général au comportement menaçant de certains militaires contre le personnel des Nations Unies, ainsi que par les informations selon lesquelles il aurait été recouru de manière excessive à la force ainsi qu'à l'intimidation lors des arrestations effectuées par les membres du commandement commun. Nous insistons, à l'intention des dirigeants de l'armée et de la police ainsi que du Gouvernement timorais, sur l'importance de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et de veiller à ce que les violations reçoivent l'attention qu'elles méritent. Aucun effort ne doit être épargné pour combattre le sentiment d'impunité. Je me félicite tout particulièrement des commentaires du Ministre Da Costa à cet égard.

Nous espérons également constater des progrès concernant l'examen du secteur de la sécurité et nous continuons de croire que cet examen est essentiel pour garantir la stabilité à long terme du Timor-Leste. Nous

encourageons le Gouvernement et la MINUT à continuer d'intensifier leurs efforts à cet égard.

Le Secrétaire général a fait part de son intention de fournir dans son prochain rapport une stratégie à moyen terme, soumise à l'approbation du Gouvernement timorais, qui contiendrait des critères et des indicateurs relatifs au mandat de la MINUT. Cela permettra à tous les acteurs concernés de mieux évaluer les résultats de la MINUT et de prendre des décisions en connaissance de cause sur les changements à venir de son mandat.

En conclusion, nous continuons d'accorder notre soutien et nos encouragements aux dirigeants et au peuple timorais, ainsi qu'à M. Khare et à l'équipe de la MINUT. Nous attendons avec intérêt la venue en Nouvelle-Zélande, d'ici à la fin du mois, du Premier Ministre Gusmão, du Ministre Da Costa ainsi que d'autres Ministres. Nous remercions également le Conseil de sécurité de l'appui qu'il continue d'accorder au Timor-Leste, et nous sommes particulièrement reconnaissants de la direction exercée par l'Afrique du Sud à cet égard.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Goledzinowski (Australie) (*parle en anglais*) : En mon nom personnel ainsi qu'au nom de mon gouvernement, je voudrais me joindre, moi aussi, à l'hommage rendu aux 22 fonctionnaires des Nations Unies, dont Sergio Vieira de Mello, qui ont été assassinés il y a cinq ans dans le tragique et odieux attentat terroriste perpétré contre le bâtiment des Nations Unies à Bagdad. J'ai rencontré Sergio pour la première fois à Dili, au Timor-Leste, il y a de nombreuses années, et j'ai été brièvement son chef de cabinet lorsqu'il a assumé les fonctions de Haut-Commissaire aux droits de l'homme. J'étais à Bagdad durant les jours terribles qui ont suivi l'attentat.

Certains consentent le sacrifice ultime au service de la paix. Pour le reste d'entre nous, nous devons nous employer à mener à bien la tâche qu'ils ont commencée. C'est pourquoi il est justifié que le Conseil se penche de nouveau sur la situation au Timor-Leste en cette journée anniversaire. L'Australie se félicite d'avoir la possibilité de participer une fois encore aux débats du Conseil.

Je voudrais officiellement souscrire aux observations faites aujourd'hui par le Ministre des affaires étrangères timorais et par M. Khare.

Lors du dernier débat sur cette question en février, l'Australie et d'autres pays ont invité le Timor-Leste à assumer davantage la responsabilité de son avenir en procédant à une réforme politique et économique, au développement de son secteur privé et en fournissant des services en matière de santé, d'éducation et de logement. Nous sommes encouragés par les efforts déployés par le Timor-Leste ces six derniers mois et par les progrès accomplis concernant un certain nombre de défis de longue date, y compris les questions des personnes déplacées et des pétitionnaires, déjà mentionnées par d'autres orateurs. Le Gouvernement du Timor-Leste a réagi vite et de manière positive et efficace aux fusillades choquantes qui visaient le Président Ramos-Horta et le Premier Ministre Gusmão le 11 février. Ses institutions civiles et militaires ont coopéré et ont assumé la responsabilité principale de la réaction. Il faut également saluer les citoyens du Timor-Leste pour l'unité dont ils ont fait montre à la suite de ces attaques.

L'Australie tient également à louer les efforts déployés par les partenaires du Timor-Leste, notamment la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) sous la direction très compétente de M. Atul Khare. C'est l'appui continu que la MINUT accorde au Gouvernement du Timor-Leste qui crée un environnement favorable et la stabilité qui permettent à ce dernier d'aller de l'avant, comme il le fait.

Si le Timor-Leste a réalisé des progrès notables, le rapport du Secrétaire général (S/2008/501) indique clairement que le pays continuera d'avoir besoin d'un appui solide de l'ONU et des partenaires bilatéraux. De l'avis de l'Australie, ceci est particulièrement évident dans le secteur de la sécurité; tous les orateurs qui m'ont précédé l'ont mentionné. Nous notons que l'ONU coopère avec le Gouvernement du Timor-Leste pour veiller à une transition en douceur des responsabilités de maintien de l'ordre, et nous nous félicitons des normes établies par le Timor-Leste et la MINUT pour évaluer si la police nationale est prête à assumer ses responsabilités. Toutefois, nous encourageons vivement la MINUT et le Timor-Leste à veiller à ce que cette transition se fasse dans le respect de ces normes plutôt que dans un souci de respect du calendrier. Il ne faut pas sous-estimer les défis auxquels la police a à faire face, et il faudra de nombreuses années avant qu'ils puissent être relevés. En attendant que la force de police soit considérablement renforcée, il sera indispensable que

l'ONU maintienne une présence solide afin de soutenir la sécurité, sans laquelle les autres acquis seront compromis.

Je peux assurer le Conseil que l'Australie continuera d'aider le Timor-Leste de manière substantielle, premièrement, grâce à son rôle directeur dans la Force internationale de stabilisation, avec l'appui énergétique de la Nouvelle-Zélande; deuxièmement, grâce à son rôle de premier partenaire de développement du Timor-Leste; et enfin, grâce au rôle accru que l'Australie jouera au cours des années à venir pour fournir une assistance à la police et à l'armée du Timor-Leste.

Tandis que le Timor-Leste se préoccupe de plus en plus de sa sécurité à long terme et des défis à relever en matière de développement, la communauté internationale doit demeurer complètement engagée et coordonner pleinement son action.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Ali (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août 2008 et à vous remercier d'avoir organisé ce débat public sur la situation au Timor-Leste. Nous félicitons également l'Ambassadeur Le Luong Minh, Représentant permanent du Viet Nam, de l'excellente manière dont il a dirigé le Conseil pendant le mois de juillet 2008. Ma délégation s'associe à celles qui l'ont précédée pour souhaiter la bienvenue à M. Zacarias Albano Da Costa, Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste. Nous remercions M. Da Costa de sa présence au présent débat public ainsi que des informations précieuses qu'il nous a fournies sur l'évolution de la situation dans son pays.

Ma délégation tient également à remercier le Secrétaire général pour son rapport sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) (S/2008/501), ainsi que M. Atul Khare, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste, pour son exposé sur la situation dans le pays.

Les événements survenus le 11 février 2008 – des attaques visant le Président José Ramos-Horta et le Premier Ministre Xanana Gusmão – ont ébranlé non seulement le peuple du Timor-Leste, mais aussi l'ensemble de la communauté internationale, en particulier les pays voisins comme la Malaisie.

Nombreux étaient ceux qui craignaient que cela ne réduise à néant les acquis considérables accumulés alors que le pays commence à émerger d'une situation d'après conflit. La rapidité avec laquelle le Gouvernement du Timor-Leste, en étroite coopération avec la MINUT, a empêché cet incident de déboucher sur plus de violence et d'incertitude, est digne d'admiration et prouve que le peuple du Timor-Leste souhaite la paix et la stabilité. La communauté internationale doit respecter et appuyer ce souhait et doit donc continuer de s'attacher à faire de la paix, de la stabilité et du développement au Timor-Leste une réalité permanente.

Nous notons avec satisfaction d'après le rapport et l'exposé du Représentant spécial que des progrès considérables ont été réalisés dans de nombreux domaines, notamment la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit et la gouvernance, la réconciliation politique et le développement économique et social. Mais il reste encore beaucoup à faire pour renforcer ces domaines afin d'éviter un retour à l'instabilité. Nous jugeons encourageantes les mesures prises par la MINUT, le système des Nations Unies en général et les partenaires internationaux pour trouver des solutions à long terme aux problèmes du Timor-Leste.

Nous notons que la MINUT s'est bien acquittée de son mandat. Nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général pour tout le travail qu'il a accompli, en collaboration avec le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste, pour faire prévaloir la paix et la stabilité, ce qui est, à notre avis, indispensable au développement du pays. Nous continuons d'appuyer la MINUT. Nous pensons, comme le Secrétaire général, qu'il vaut mieux éviter de s'empresser de modifier le mandat et les effectifs de la MINUT. Nous partageons également l'avis exprimé par le Secrétaire général dans son rapport et les conclusions de la mission d'experts sur les activités de police (voir S/2008/329) quant à la nécessité d'efforts à long terme pour mettre sur les rails la réforme du secteur de la sécurité, notamment en ce qui concerne la reconstitution de la force de police nationale du Timor-Leste, l'instauration de l'état de droit, la mise en œuvre du développement économique et social et la mise en place d'institutions et d'une gouvernance démocratiques efficaces et durables.

En même temps, les institutions nationales du Timor-Leste doivent continuer à rester actives et, sous la direction de la MINUT, devraient se voir accorder le temps nécessaire pour prendre le contrôle national de

toutes les réformes et de tous les programmes gérés par la MINUT; les réformes et les projets mis en route auront alors plus de chance de perdurer une fois achevé le mandat de la Mission.

Ma délégation est convaincue que, pour réussir à parvenir à la paix et à la stabilité, le Timor-Leste aura besoin de l'engagement et de l'assistance continus de la communauté internationale. À cet égard, je tiens à saisir la présente occasion pour réitérer que la Malaisie continuera d'apporter son appui et sa coopération au Timor-Leste, aux niveaux bilatéral et multilatéral. La police malaisienne a été l'un des premiers contingents déployés au Timor-Leste sous l'égide de la MINUT à la suite des troubles de 2006, et cette force reste, de par ses effectifs, le deuxième contingent de police œuvrant sous l'égide de la MINUT. Dans le cadre de son programme de coopération technique, la Malaisie continue à fournir une assistance pour la mise en valeur des ressources humaines à des responsables du Gouvernement du Timor-Leste.

En conclusion, je tiens, au nom de ma délégation, à remercier M. Atul Khare, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste, et l'Ambassadeur Dumisani Kumalo, Représentant permanent de l'Afrique du Sud et Président du groupe de contact pour le Timor-Leste, d'avoir assuré respectivement la direction de la MINUT et du groupe de contact, et à saluer les efforts qu'ils ont déployés pour travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste et la communauté internationale afin de progresser plus avant dans la réalisation de la paix, de la stabilité et du développement au Timor-Leste.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Lobo de Mesquita (Portugal) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance. Je tiens d'abord à souhaiter la bienvenue à M. Zacarias Da Costa, Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, et à le remercier de sa contribution très précieuse au débat d'aujourd'hui.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général pour son dernier rapport sur la situation au Timor-Leste (S/2008/501), ainsi que son Représentant spécial, M. Atul Khare, pour son excellent exposé. Je saisis cette occasion pour le remercier vivement, au nom de mon gouvernement, pour le travail qu'il accomplit au Timor-Leste. Le Portugal salue aussi

l'ensemble du personnel de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) pour son dévouement et pour son travail.

Le Portugal partage l'analyse complète, pragmatique et équilibrée que le Secrétaire général a faite de la situation générale du pays. Nous sommes heureux de mettre l'accent sur les nombreuses réalisations du peuple timorais. Nous réaffirmons qu'il est très important de maintenir la présence et de poursuivre l'engagement de la communauté internationale, notamment de la MINUT, afin de contribuer à consolider la stabilité politique et d'encourager la réconciliation nationale ainsi que le développement socioéconomique du pays. Comme nous l'avons fait par le passé, nous insistons sur le fait que les efforts conjoints de la communauté internationale ne peuvent être couronnés de succès que s'ils prennent en considération la volonté souveraine du peuple timorais.

Le Portugal se félicite du rôle joué par les institutions publiques, le Gouvernement, les partis politiques et l'ensemble de la société durant et après les terribles événements de février 2008. Le fait que le pays n'ait pas replongé dans une grave crise constitue un signe encourageant de la maturité institutionnelle croissante et de la confiance du peuple vis-à-vis du fonctionnement des mécanismes étatiques. En particulier, l'action résolue entreprise par le Gouvernement pour régler les problèmes des pétitionnaires des Falintil-Forças de Defesa de Timor-Leste (F-FDTL) et des personnes déplacées est remarquable.

Dans ce contexte, nous encourageons le Gouvernement du Timor-Leste à intégrer les mesures, telles que les indemnisations financières à l'intention des personnes déplacées dans leur propre pays et des pétitionnaires, à la stratégie économique à long terme visant à réduire la pauvreté; à créer des emplois et à générer des revenus, notamment en faveur des jeunes; et à développer les mécanismes de protection sociale. Des initiatives ayant pour but une réconciliation durable devraient compléter ces arrangements financiers.

En plus de garantir paix et sécurité, la MINUT joue un rôle essentiel d'appui aux autorités du Timor-Leste dans les efforts qu'elles déploient pour relever des défis majeurs, comme l'examen et la réforme du secteur de la sécurité, l'amélioration générale des

institutions dans l'ensemble du secteur public, et le renforcement du système judiciaire.

En outre, s'agissant de la réforme globale du secteur de la sécurité, la coopération entre le F-FDTL et la police nationale du Timor-Leste est un élément clef de la paix et de la stabilité dans le pays, qui doit être dûment encouragé. À cet égard, le Portugal appuie la passation de pouvoirs en matière de police de la MINUT à la police nationale sur la base de ses capacités opérationnelles actuelles plutôt que sur celle de délais artificiels. Il importe par conséquent de veiller à ce que la police nationale du Timor-Leste dispose des capacités suffisantes et soit adéquatement formée, notamment avec le concours de la MINUT et grâce à l'aide bilatérale.

Depuis 1999, le Portugal a alloué 442 millions d'euros à l'aide publique au développement destinée au Timor-Leste et a axé sa coopération sur des domaines cruciaux, comme la justice et l'enseignement. Notre coopération s'étend à d'autres nombreux domaines pour répondre aux demandes des autorités nationales timoraises, et vise essentiellement à contribuer à la promotion d'une culture de gouvernance démocratique et au renforcement de l'état de droit, ainsi qu'à appuyer le développement économique et social durable, tout en veillant à ce que les efforts de coopération se fassent de manière coordonnée.

Outre l'importante contribution bilatérale que mon pays offre dans le cadre de sa coopération avec le Timor-Leste, il est résolu à appuyer les efforts déployés

par la MINUT dans l'exécution de son mandat. Le Portugal contribue à la MINUT en fournissant des agents de police et des unités de police constituées déployées à Dili et dans ses environs, ainsi que du personnel civil, totalisant quelque 200 individus. En tant que principal donateur bilatéral au Timor-Leste et fournisseur de personnel de police à la MINUT, mon pays est fier de pouvoir aider le peuple timorais dans ses efforts pour consolider la démocratie et le développement dans le pays.

Avant de terminer, je voudrais insister sur l'appui important et sur la solidarité offerts au Timor-Leste par la Communauté des pays de langue portugaise dans les domaines de l'action et de la coopération politiques et diplomatiques.

Enfin, je ne saurais terminer sans m'associer à l'hommage rendu à la mémoire de Sergio Vieira de Mello, un grand ami du Timor-Leste qui incarnait les valeurs et les principes les plus élevés des Nations Unies. Ayant eu le privilège de le rencontrer au Timor-Leste, je sais qu'aujourd'hui, on le regrette autant là-bas qu'ici.

Le Président : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 25.